

MERCREDI 17 MAI & JEUDI 18 MAI 2017
LUXEMBOURG

EXPATRIÉS, FRONTALIERS, DÉTACHÉS

Comment vous conformer aux dernières évolutions légales, sociales et fiscales ?

JOURNÉE 17 MAI TOUS LES ASPECTS SOCIAUX

- Quelles nouveautés en matière de détachement du salarié ?
- Quelles spécificités pour la sécurité sociale des travailleurs détachés ?

JOURNÉE DU 18 MAI TOUS LES ASPECTS FISCAUX

- Quelles sont les nouveautés depuis la réforme fiscale du 23 décembre 2016 ?
- Impatriés : quelles sont les bonnes pratiques ?

MERCREDI 17 MAI 2017

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Anne Morel - Avocat à la Cour - **BONN STEICHEN & PARTNERS**

- Tax directors
- HR directors
- Tax managers
- HR officers
- HR managers
- Responsables des ressources humaines
- Responsables de la gestion de carrières
- Responsables expatriation et mobilité international
- Responsables administration du personnel
- Compensation et Benefits managers
- Responsables payroll
- Responsables juridiques et financiers
- Avocats et juristes

POURQUOI ?

- Maîtriser les évolutions récentes et les réformes en cours qui auront un impact sur la gestion des salariés migrants
- Faire le point sur toutes les questions liées à la sécurité sociale, la fiscalité et aux droits et obligations des salariés, expatriés, frontaliers et détachés
- Déterminer les informations à fournir à l'administration fiscale

COMMENT ?

- Un programme défini en étroite collaboration avec les orateurs pour répondre aux attentes des professionnels
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun
- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation

POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

- Vous pouvez dès à présent envoyer vos cas pratiques à abry@efe.fr

8h30 Accueil des participants

8h45 Introduction par le Président de séance

9h00

Quels sont les points d'actualité en droit du travail luxembourgeois ?

- Quels changements en matière de détachement (projet de réforme de la directive détachement de 1996 et projet de loi, où en est-on ?) ?
- *Quid* du projet de loi sur la protection des données personnelles des salariés au sein de l'entreprise dans le cadre d'une surveillance sur le lieu de travail ?
- La consultation du casier judiciaire en vigueur depuis le 1^{er} février 2017
- Brexit : quelle situation pour le travailleur détaché ? *Quid* du salarié en déplacement ?

Anne Morel

10h00

Recruter un travailleur étranger : projet de réforme 6692 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ?

- Quelle est la situation actuelle ?
- Quelles sont les nouveautés prévues ? Quelles seront les démarches demain ?
- Quelles seront les modalités du titre de séjour et du transfert temporaire intragroupe ?

Hélène Weydert

Avocat à la Cour

CABINET HÉLÈNE WEYDERT

11h00 Pause-networking

11h30



Focus - Quelles nouveautés en matière de détachement des salariés ?

- Prestation de services occasionnelle et temporaire au Luxembourg : quelles sont les dernières nouveautés ? Cour d'appel, 27 octobre 2016 sur le contrat de travail et le contrat de détachement
- Quelles sont les règles applicables compte tenu du projet de la nouvelle réforme ?

Anne Morel

12h30 Séance de questions/réponses

12h45 Lunch

14h00

360° législatif et pratique sur la fiscalité des frontaliers

- Quels sont les changements qui vont entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ?
- Quelles seront les classes d'impôt applicables ?
- Comment sera calculé l'impôt ?
- Quelles seront les obligations déclaratives ? Quel sera l'impact des autres revenus du couple ? D'une activité partielle à l'étranger ?



Session participative

- **Cas numéro 1** : couple de frontaliers travaillant tous les deux au Luxembourg.
- **Cas numéro 2** : couple non résident dont l'un est frontalier au Luxembourg l'autre ne travaille pas.
- **Cas numéro 3** : couple non résident dont l'un est frontalier au Luxembourg et l'autre travaille dans le pays de résidence.

Joelle Lyaudet

Partner

BDO TAX & ACCOUNTING

15h15 Séance de questions/réponses

15h30 Pause-networking

16h00

Quelles spécificités de la sécurité sociale pour les expatriés, détachés ?

- La convention belgo-luxembourgeoise sur la coopération et l'entraide administrative en matière de sécurité sociale, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016
- E-santé / DSP : le partage et l'échange des données de santé dans un contexte frontalier
- Travailler dans deux pays : de quel pays dépendez-vous ?
- Allocations familiales : de quel pays allez-vous recevoir vos allocations ?
- Détachement vs expatriation : quel pays compétent ? Quels sont les critères de choix ?
- Quelle est la situation après la réforme des allocations entrée en vigueur le 1^{er} août 2016 ? Enfants à charge et avantages fiscaux pour les résidents et les non-résidents. Quelles sont les problématiques de l'article 270 du Code de la Sécurité Sociale au regard du droit européen ?

Joël de Marneffe

Legal Manager

SD WORX

17h00 Séance de questions/réponses

17h15 Clôture de la journée

FRONTALIERS, DÉTACHÉS

JEUDI 18 MAI 2017

PRÉSIDENT DE SÉANCE DE LA MATINÉE :

Patrick Van Landeghem

Expert fiscal

ASSURA

8h30 Accueil des participants

9h00 Introduction par le Président de séance

9h15

Les frontaliers face à la loi fiscale du 23 décembre 2016

- Allègements fiscaux
- Le régime d'imposition pour résidents et non-résidents
- L'assimilation au résident (article 157ter LIR et convention belgo-luxembourgeoise)
- L'imposition individuelle
- Le cas du non-résident marié (années 2017 et 2018)
- Exemples chiffrés

Patrick Van Landeghem

10h15

Quelles sont les règles applicables en matière de sécurité sociale pour les frontaliers ?

- Rappels des principes généraux
- Quels sont les principes de responsabilité de l'employeur ? (A1,S1)
- Quelles sont les formalités à accomplir par les frontaliers lors d'un début d'activité au Luxembourg ? (Allocations familiales, formulaire S1...)
- Frontaliers français ; qu'en est-il des cotisations CSG/CRDS sur les revenus du patrimoine ?

Angela Gebert

Director

BDO

11h15 Pause-networking

11h30

Impatriés à Luxembourg : quels sont les avantages fiscaux ?

- Quel est le contexte ?
- Qui est éligible au régime des impatriés ? Quelles sont les conditions ?
- Quels sont les avantages pour une entreprise ?

Raquel Guevara

Tax leader

MNKS

12h30 Lunch

PRÉSIDENT DE SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Constance Collette

Director

HEADSTART

13h45



Mise en place du télétravail : enjeux et implications. Quels sont les écueils à éviter ?

- Quelles sont les implications fiscales liées aux business trips occasionnels effectués par les salariés frontaliers hors du Luxembourg ?
- Sécurité sociale
- Le télétravail influe-t-il sur l'imposition de l'employé ?
- Quel est le risque d'application d'une sécurité sociale étrangère et comment l'éviter ?
- Quelles sont les obligations supplémentaires de l'employeur en raison du télétravail ?

Benoit Marechal

Partner

COLLIN MARECHAL

Thierry Derochette

Tax Adviser & Expert-Comptable

TAX CONNECTED

15h00

Payroll : comment gérer une paie d'un travailleur frontalier travaillant à Luxembourg et partiellement à l'étranger ?

- Quand et comment organiser ce type de paie ?
- Comment gérer la paie ?
 - Règles générales
 - Cas particulier des frontaliers belges
 - Cas particulier des frontaliers allemands
- Quelles sont les différentes méthodes de calcul ?
- Quels impacts sur les formalités de fin d'année et les communications aux autorités fiscales étrangères ?

Constance Collette

15h45 Pause-networking

16h00



Workshop : exemple concret de la paie scindée pour un frontalier

Constance Collette

17h15 Séance de questions/réponses

17h30 Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements programme

Amélie Bry – abry@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
Rue de la Science, 4
1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20
Fax : +32 (0)2 534 89 81
infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

2 jours : 1500 € HT
1 jour : 850 € HT
Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.
Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :
• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000
Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par mail : formation.netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.
Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Dates et lieu de la formation

MERCREDI 17 ET JEUDI 18 MAI 2017

LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.



Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**Expatriés, frontaliers, détachés**" (code 26361) et je choisis :

- 2 jours
 1 jour : le 17 mai 2017 le 18 mai 2017

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre directeur fiscal _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

26361 N